

Avis de constitution

SOCIETE « BONUS COMMUNICATION »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE ADJAME NANMOUE  
RESIDENTIEL, Lot 354, Ilot 36

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/03/2025 , et enregistrés le 10/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BONUS COMMUNICATION »

Objet : Communication  
Marketing  
Production audiovisuelle  
La Web Radio  
La Web TV  
Le Podcast,  
Le broadcast  
Station Radio  
Location de matériel audiovisuels  
Location de studio d'enregistrement  
La création et l'exploitation d'une boulangerie et tout produit de la pâtisserie

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

La prise en participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et, plus généralement, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE ADJAME NANMOUE  
RESIDENTIEL, Lot 354, Ilot 36

Dirigeant(s) M ELIAME FLORENT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04430 du 16/04/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24342/GTCA/RC/2025 du 16/04/2025

